

RAPPORT ANNUEL 2020

UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES

Défendre l'accès à
l'information et la
protection de la vie
privée en période
d'incertitude



Information and Privacy
Commissioner of Ontario

Commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario



Le 24 juin 2021

L'honorable Ted Arnott
Président de l'Assemblée législative de l'Ontario

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter ce premier rapport annuel depuis ma nomination au poste de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, le 1^{er} juillet 2020. Malgré ses graves conséquences sanitaires, sociales et économiques pour la population ontarienne au cours de l'année écoulée, la pandémie mondiale nous a donné l'occasion de réfléchir aux valeurs fondamentales qui nous sont les plus chères en tant que société. J'estime que la protection de la vie privée et la transparence figurent parmi les plus importantes de ces valeurs.

C'est un grand honneur et un privilège pour moi d'être au service de la population ontarienne à un moment où ses droits en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information comptent le plus. Comme l'a montré la pandémie de COVID-19, les citoyens comptent plus que jamais sur leurs institutions publiques pour les protéger en temps de crise. Ce sentiment accru de besoin et de dépendance s'accompagne d'une grande vulnérabilité humaine qui ne peut être tempérée que par la confiance dans le fait que les institutions publiques recueilleront et utiliseront les renseignements personnels délicats de manière équitable, légale et appropriée pour le bien commun, et dans le fait que ces mêmes institutions feront preuve d'ouverture et de transparence quant aux décisions et aux mesures qu'elles prennent dans le cadre de leur pacte social avec les personnes qu'elles servent.

Je suis infiniment reconnaissante à mon prédécesseur, Brian Beamish, qui m'a confié les rênes d'un bureau au fonctionnement harmonieux, jouissant d'une réputation impeccable et entretenant avec les parties prenantes d'excellentes relations qu'il a si bien cultivées pendant son mandat. J'aimerais aussi remercier sincèrement les commissaires adjoints Sherry Liang et David Goodis pour leur soutien pendant cette période de transition, ainsi que tout le personnel du CIPVP pour leur professionnalisme exceptionnel, leur esprit de collaboration et leur engagement continu à protéger et à promouvoir les droits de la population ontarienne en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée au cours de ce qui a été une année tout à fait remarquable.

J'ai le plaisir de partager avec vous le rapport annuel du CIPVP pour 2020. Il contient un aperçu des développements les plus importants qui ont orienté nos travaux, ainsi que des activités et initiatives marquantes qui ont jalonné l'année écoulée.

Le rapport complet, y compris des statistiques et des documents d'accompagnement, est accessible à <https://www.ipc.on.ca/about-us/annual-reports/?lang=fr>.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario,

Patricia Kosseim



2 Bloor Street East
Suite 1400
Toronto, Ontario
Canada M4W 1A8

2, rue Bloor Est
Bureau 1400
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1A8

Tel/Tél: (416) 326-3333
1 (800) 387-0073
Fax/Télé: (416) 325-9195
TTY/ATS: (416) 325-7539
Web: www.ipc.on.ca

TABLE DES MATIÈRES

1

**Message de la
commissaire**

1

Une année pas comme
les autres

3

Établissement de
priorités

6

À la rencontre de la
population ontarienne

6

Réformes législatives

6

Modifications apportées
à la *LPRPS* concernant
le dossier de santé
électronique et d'autres
aspects

8

Loi sur la protection
de la vie privée dans le
secteur privé adaptée
aux besoins de l'Ontario

9

Autres activités
importantes en 2020

10

Résolution internationale
sur la responsabilisation
de l'intelligence
artificielle

10

Décisions importantes et
autres développements

11

L'année à venir

12

Le CIPVP en chiffres

TABLE DES MATIÈRES

15

**Affaires marquantes -
Services de tribunal
administratif**

15

Prise en charge et
règlement anticipé

16

Règlements au stade de
la médiation

18

Ordonnances
marquantes – accès à
l'information

18

Plaintes marquantes
concernant la protection
de la vie privée – secteur
public et santé

20

**Principales
interventions publiques**

21

Consultations et
communications

23

Mémoires, observations
et lettres au
gouvernement

24

Statistiques

TC

État financier

MESSAGE DE LA COMMISSAIRE

Une année pas comme les autres

Lorsque j'ai commencé mon mandat de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, le CIPVP était à mi-chemin d'une année exceptionnellement chargée et productive, que la COVID-19 a rendue encore plus difficile. En plus du règlement des appels et des plaintes, plusieurs projets et initiatives étaient en cours à l'appui de notre mandat, qui consiste à promouvoir les droits des Ontariennes et des Ontariens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Comme de nombreux organismes gouvernementaux et entreprises en Ontario et dans le monde, nous avons fermé subitement nos bureaux en mars 2020 et nous avons commencé à travailler à domicile. Avec les aménagements nécessaires, nous avons continué à fournir des services au public et à consulter les parties prenantes à distance. Malgré les interruptions et les retards dus à la pandémie, le CIPVP a réglé 1 136 appels en matière d'accès à l'information, plus de 200 plaintes concernant la protection de la vie privée et plus de 600 dossiers relatifs à la protection des renseignements personnels sur la santé en 2020. La capacité de mon personnel à s'adapter aux nouvelles conditions de travail et à poursuivre ses activités en cette période sans précédent témoigne de l'engagement indéfectible du CIPVP à servir la population de l'Ontario.

Bien entendu, nous n'avons pas été les seuls à faire face à ces défis et à les relever. Je suis très heureuse d'annoncer que, d'après les statistiques de 2020 soumises à mon bureau, les institutions que nous supervisons ont également été en mesure, pour la plupart, de surmonter les effets perturbateurs de la pandémie sur le plan opérationnel. Pour certaines institutions, le passage à de nouveaux régimes et protocoles de travail a rendu difficile le respect du délai de 30 jours pour répondre aux demandes d'accès à l'information. Toutefois, les organismes du secteur public de la province ont déployé des efforts considérables pour



continuer de respecter en temps opportun les droits de la population ontarienne en matière d'accès à l'information. Le taux de conformité des institutions provinciales et municipales a légèrement baissé d'environ 8 %, tandis que le secteur de la santé a maintenu un taux de conformité impressionnant de 96 %. Il s'agit d'une réalisation particulièrement remarquable, compte tenu des pressions générales qui s'exercent sur le secteur de la santé et de l'augmentation de 25 % des demandes d'accès à des renseignements personnels sur la santé et de rectification de ces renseignements.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les sociétés d'aide à l'enfance et les fournisseurs de services à l'enfance et à la famille de l'Ontario sont assujettis, pour la première fois, aux dispositions relatives à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée prévues à la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* et à la surveillance de mon bureau. Eux aussi ont surmonté les défis opérationnels d'une année sans précédent. Ils ont répondu dans le délai de 30 jours à près des trois quarts des 7 036 demandes d'accès qu'ils ont reçues en 2020. Je tiens également à féliciter le secteur pour sa diligence à répondre aux nouvelles exigences en matière de rapports en vertu de la partie X, malgré les circonstances difficiles.

Abstraction faite des adaptations nécessaires au télétravail, l'obligation de se conformer aux lois ontariennes sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée ne change pas, même pendant une pandémie mondiale. En fait, l'année écoulée a montré que le respect des droits des citoyens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée est plus important que jamais dans les périodes de grande incertitude.

En réponse à cette nouvelle réalité, le CIPVP s'est rapidement attelé à l'élaboration de ressources destinées à conseiller les organismes du secteur public sur les questions de confidentialité, d'accès et de responsabilisation qui se posent dans un environnement de télétravail. Nous avons publié une **feuille-info** décrivant les mesures concrètes que les organisations peuvent prendre pour minimiser les risques pour la vie privée, la sécurité et l'accès à l'information lorsque leurs employés travaillent à distance. Nous avons rédigé des réponses à des **questions fréquentes** et les avons publiées sur notre site Web pour expliquer ce à quoi les particuliers et les institutions pouvaient s'attendre en ce qui concerne leurs droits et obligations actuels et les délais légaux. Nous avons également lancé à nouveau notre **feuille-info** sur l'hameçonnage pour aider les organisations et leurs employés à reconnaître les tentatives d'hameçonnage et d'autres formes de piratage psychologique qui peuvent compromettre de manière significative les données sensibles, et à s'en prémunir. Selon le **Centre canadien pour la cybersécurité**, il y a eu au cours de l'année écoulée une hausse importante du nombre et de la gravité des cyberattaques, des criminels profitant de la vulnérabilité des gens pendant une période de bouleversements généralisés.

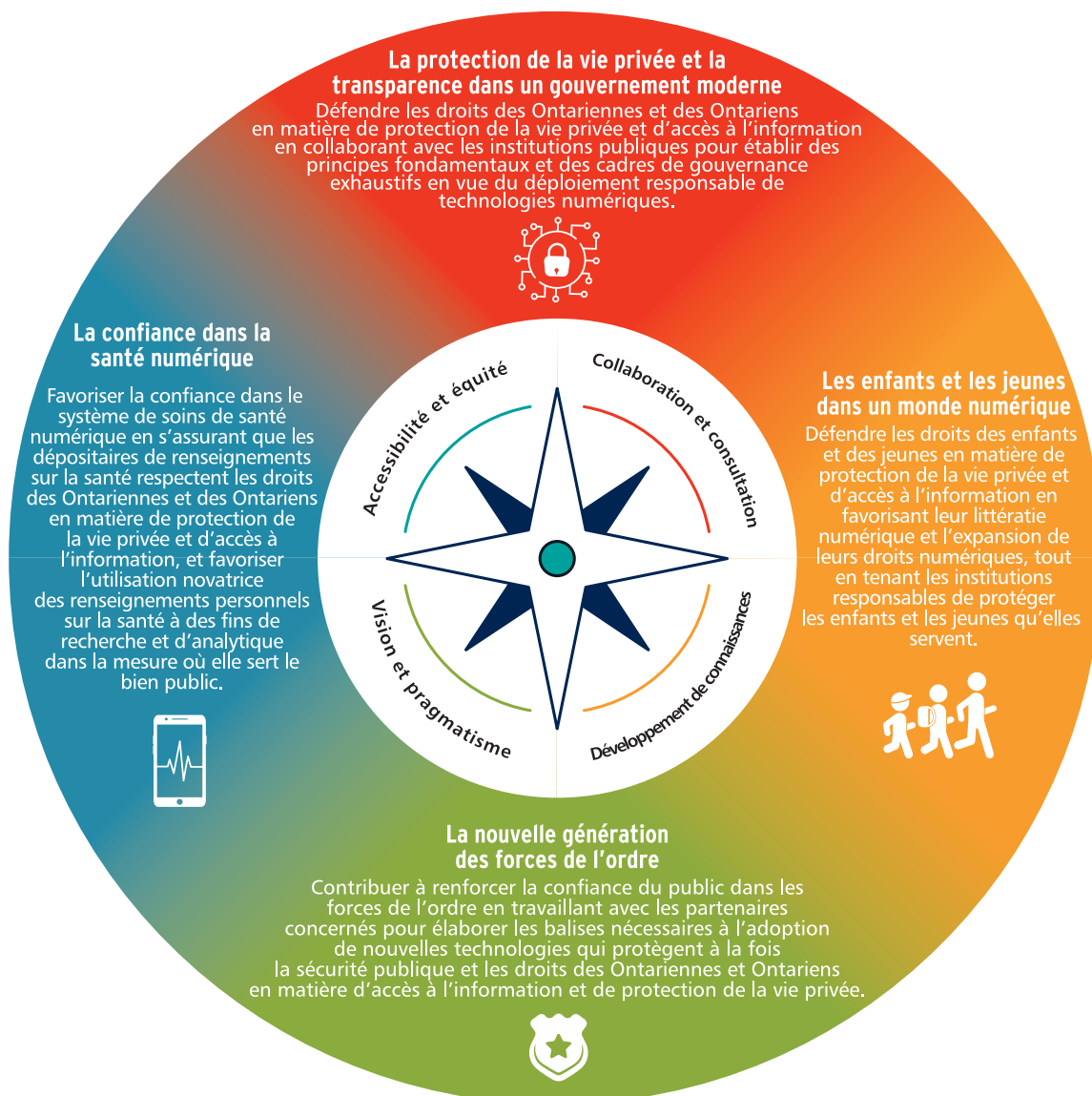
De concert avec nos homologues du fédéral, des territoires et des provinces, nous avons publié une déclaration commune sur les **principes de protection de la vie privée pour les applications de traçage des contacts et autres applications similaires**. Ontario a été la première province canadienne à lancer l'application Alerte COVID pour contribuer à juguler la propagation de la COVID-19. **En collaboration avec le Commissariat à la protection de la vie privée du gouvernement fédéral**, nous avons examiné les mesures de protection de la vie privée et de sécurité de cette nouvelle technologie de téléphone intelligent et nous avons formulé des conseils à son sujet. Dès le départ, nous avons clairement indiqué que cette application devait utiliser uniquement des renseignements non identificatoires et que toutes les mesures de protection de la vie privée et de sécurité nécessaires devaient être prises pour atténuer les risques de désanonymisation non autorisée. En outre, l'utilisation de l'application devait être entièrement volontaire, son efficacité devait être vérifiée continuellement pour justifier son utilisation continue, et elle devait être mise hors service si elle n'était pas, ou plus, efficace pour atteindre l'objectif visé.

En temps de crise, la transparence doit également être considérée comme une valeur chère. Il est essentiel d'informer les citoyens des risques que présente la COVID-19 pour la santé publique au fur et à mesure que les connaissances évoluent, et de susciter la confiance dans les décisions et les mesures gouvernementales qui les concernent, eux et leurs proches. Notre bureau a reçu de nombreuses demandes de renseignements de la part des médias et du public sur la quantité d'information que les institutions publiques pouvaient ou devaient diffuser pour assurer la sécurité de la population ontarienne pendant la pandémie. Les directives de mon bureau à ce sujet ont été cohérentes : les lois ontariennes sur la protection de la vie privée n'empêchent pas les autorités sanitaires de partager autant de renseignements non personnels que nécessaire pour protéger la santé publique, sans identifier de particuliers. Les bureaux de santé publique et les organismes gouvernementaux devaient fournir le plus possible de renseignements non identificatoires pour expliquer le risque de propagation communautaire et protéger la santé publique. Selon le contexte, ces informations pourraient inclure le nombre de personnes touchées, des données démographiques sur les personnes infectées ou décédées et, dans certains cas, même le nom et l'emplacement des organisations qui connaissent des éclosions.

Établissement de priorités

Dès mon arrivée au CIPVP, nous avons établi un processus visant à cerner les domaines prioritaires dans lesquels notre bureau serait le plus susceptible d'avoir une influence importante et positive au profit de la population ontarienne, aujourd'hui et à l'avenir. Ces priorités stratégiques nous aideront à concentrer nos efforts visant à promouvoir les droits de la population ontarienne en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée dans un monde de plus en plus axé sur les données, où les organisations accélèrent leur recours à de nouvelles technologies numériques et à l'intelligence artificielle. À cette fin, nous avons constitué un **comité consultatif stratégique spécial** interdisciplinaire à qui nous avons demandé conseil. À la fin de 2020, nous avons entamé une **consultation publique d'envergure** afin d'obtenir le point de vue des intervenants et du grand public sur ce que devraient être nos priorités stratégiques pour 2021-2025.

Après avoir examiné une soixantaine d'ensembles d'observations d'un large éventail d'intervenants : groupes de la société civile, sociétés d'aide à l'enfance, sociétés d'État, établissements de santé, particuliers, forces de l'ordre, municipalités, organisations du secteur privé, institutions provinciales, chercheurs, centres d'études et de recherches et universités, nous avons sélectionné les priorités stratégiques et objectifs connexes suivants, comme décrit dans notre **rapport final** :



Nous avons également relevé quatre approches transversales que nous nous sommes engagés à adopter relativement à toutes nos priorités stratégiques dans notre travail visant à atteindre les objectifs établis :

1. Nous tiendrons compte des facteurs liés à l'accessibilité et à l'équité afin de réduire les inégalités quant aux résultats dans les communautés marginalisées.
2. Nous ferons preuve d'audace et d'ambition dans notre vision, tout en restant ancrés dans le pragmatisme.
3. Nous nous efforcerons de consulter les partenaires et les intervenants concernés et de collaborer avec eux.
4. Nous développerons les connaissances, les compétences et les capacités nécessaires, tant en interne qu'en externe, pour faire avancer ces priorités stratégiques.



Une grande partie du travail visant à favoriser la réalisation de ces priorités stratégiques pour 2021-2025 était déjà bien amorcée en 2020 :

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET LA TRANSPARENCE DANS UN GOUVERNEMENT MODERNE



Tout au long de l'année 2020, le CIPVP a collaboré étroitement avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs pour fournir des commentaires et des recommandations détaillés sur l'élaboration des normes relatives aux données nécessaires à la mise en œuvre du nouveau mécanisme d'intégration des données du gouvernement. En 2019 et 2020, la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de l'Ontario s'appliquant aux institutions provinciales a été modifiée pour permettre aux services d'intégration des données de recueillir indirectement et de relier des renseignements personnels, au sein des ministères et entre eux, et même avec des entités externes désignées, à des fins d'analyse, de gestion, de planification et d'évaluation des programmes et services gouvernementaux. Après une collaboration intensive, ces **normes relatives aux données**, qui portent sur la collecte, l'utilisation, la divulgation, la conservation, le transfert et la destruction des données en toute sécurité, ainsi que sur l'anonymisation et l'établissement de liens, entre autres exigences, ont été finalisées et mon bureau les a **approuvées** en avril 2021, permettant à ce mécanisme gouvernemental novateur et moderne d'aller de l'avant.

Notre bureau a continué à soutenir le secteur des services à l'enfance et à la famille dans ses efforts en vue d'appliquer la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF)*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Nous avons publié un **dépliant** d'information et participé à différents événements et webinaires pour faire connaître les nouveaux droits et obligations aux termes de la partie X de la *LSEJF*. Nous avons également créé des formulaires en ligne pour déposer des **plaintes concernant la protection de la vie privée** et des **demandes d'accès et de rectification** et publié une **annexe relative à la LSEJF** pour notre guide d'examen et d'approbation des personnes et entités prescrites (Manual for the Review and Approval of Prescribed Persons and Prescribed Entities, en anglais).

LES ENFANTS ET LES JEUNES DANS UN MONDE NUMÉRIQUE



LA NOUVELLE GÉNÉRATION DES FORCES DE L'ORDRE



En 2020, notre bureau a consulté la Commission de services policiers de Toronto et le Service de police de Toronto dans le cadre de l'élaboration de leur politique et de leurs procédures régissant l'utilisation des caméras d'intervention pour tous leurs agents en uniforme de première ligne. Le CIPVP a demandé que 26 mesures de protection de la vie privée, de sécurité, d'accès et de responsabilisation soient intégrées à un cadre de gouvernance solide avant le déploiement complet des caméras. La Commission et le Service ont appliqué entièrement ou en bonne partie la grande majorité de nos **recommandations** et convenu de donner suite aux autres. Le cadre issu de notre travail à Toronto permettra de répondre aux besoins de transparence et de reddition de comptes du public tout en respectant ses attentes raisonnables en matière de vie privée. En s'appuyant sur cette expérience et sur l'apport d'autres intervenants clés, le CIPVP élabore un cadre de gouvernance complet pour les caméras d'intervention qui pourrait servir de modèle à tous les autres services de police qui utilisent ou envisagent de mettre en place un programme de caméras d'intervention en Ontario, contribuant ainsi à assurer l'uniformité à l'échelle de la province.

Compte tenu de l'adoption accélérée des services numériques suscitée par la COVID, mon bureau a formulé des conseils pour aider les dépositaires de renseignements sur la santé à se frayer un chemin sur ce nouveau terrain numérique. *Considérations relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité dans le contexte des visites de soins de santé virtuelles* fournit aux dépositaires des renseignements sur les pratiques exemplaires en matière de protection de la vie privée et de sécurité dans le cadre de l'adoption de nouvelles plateformes et technologies, notamment la vidéoconférence, pour remplacer les rencontres habituelles en personne dans la prestation des soins de santé.

Le CIPVP a également présenté au gouvernement des **commentaires** assortis de recommandations sur le règlement concernant la divulgation de certains renseignements personnels sur la santé à des fins de recherche, d'analyse, d'enquête, de prévention ou d'intervention relativement à la COVID-19 ou d'atténuation des effets de cette maladie au moyen de la Plateforme ontarienne des données sur la santé (PODS). Nous avons notamment recommandé de mettre à la disposition du public des renseignements sur la PODS et de veiller à ce que tous les renseignements personnels sur la santé qui s'y trouvent soient éliminés de façon sécuritaire ou anonymisés après un délai préétabli. J'ai également recommandé que le ministère de la Santé continue de collaborer avec ses partenaires de la PODS et avec mon bureau afin d'examiner les répercussions de cette nouvelle plateforme sur la protection de la vie privée et la sécurité.

LA CONFIANCE DANS LA SANTÉ NUMÉRIQUE



À la rencontre de la population ontarienne

Au cours de mes 100 premiers jours en tant que commissaire, l'équipe du CIPVP a organisé pour moi des contacts avec un grand nombre de nos parties prenantes dans tous les secteurs concernés, par lettre, téléphone et vidéoconférence. Cela m'a permis de me présenter à diverses institutions publiques et associations, d'inviter les parties prenantes à collaborer et de poursuivre les excellentes relations établies par mon prédécesseur.

Nous appuyant sur le solide héritage du CIPVP en matière d'éducation et de sensibilisation, mon personnel et moi avons participé activement à une série de conférences en ligne et de webinaires tout au long de l'année, fait des exposés devant divers publics sur les droits et obligations en matière de protection de la vie privée et d'accès à l'information et fait connaître le mandat de notre bureau. Vous trouverez ci-dessous une liste complète de ces événements.

J'ai également poursuivi la série populaire de **billets de blogue** du commissaire, et j'ai trouvé une façon à moi de m'exprimer par l'entremise de ce moyen proactif de m'adresser directement aux parties prenantes et de faire connaître mes pensées et mes opinions sur des questions pertinentes et actuelles liées à la vie privée et à l'accès à l'information.

Malheureusement, en cette année de pandémie, les circonstances ne m'ont pas permis de me rendre dans diverses collectivités de la province pour poursuivre la tradition de sensibilisation du public du CIPVP par le biais de son programme *À la rencontre de l'Ontario*. Bien que je n'aie pas pu rencontrer les Ontariennes et Ontariens en personne, mon bureau a trouvé d'autres moyens virtuels de joindre l'ensemble de la population, y compris les Franco-Ontariens.

Au cours du dernier trimestre de 2020, mon équipe de communication a travaillé assidûment à l'élaboration d'une nouvelle série de balados appelée **L'info, ça compte**, et à réunir une brochette d'invités intéressants et informatifs. Cette nouvelle série de balados, lancée en février 2021, porte sur les gens et les questions touchant la protection de la vie privée et l'accès à l'information qui comptent le plus pour la population ontarienne. Ces épisodes ont pour but de rejoindre différents segments de la population ontarienne, notamment les aînés, les parents, les enseignants, les enfants, les patients et les travailleurs de la santé, les Franco-Ontariens et les communautés des Premières Nations.

Réformes législatives

Au cours de la dernière année, un certain nombre d'initiatives législatives importantes ont eu ou pourraient avoir une incidence sur les droits de la population ontarienne en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée et sur le mandat de notre bureau.

Modifications apportées à la *LPRPS* concernant le dossier de santé électronique et d'autres aspects

Au cours de l'année 2020, de nombreuses **modifications graduelles mais substantielles** ont été apportées à la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS)* de l'Ontario. De nouvelles dispositions réglementaires ont désigné Santé Ontario comme étant l'organisme prescrit responsable du dossier de santé électronique de la province, attendu depuis longtemps, sous la surveillance de mon bureau. L'un des principaux objectifs du dossier de santé électronique provincial est de regrouper les renseignements sur la santé des Ontariennes et des Ontariens dans un format cohérent, ce qui les rendra facilement accessibles aux fournisseurs de soins de santé dans un large éventail de milieux de soins, afin d'améliorer la qualité, l'efficacité et l'intégration des soins.

Les modifications apportées à la *LPRPS* établissent un cadre complet de protection de la vie privée et de responsabilisation pour le dossier de santé électronique provincial, en répartissant les responsabilités entre les multiples dépositaires qui utilisent le dossier. Ces modifications régissent la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements personnels sur la santé et établissent des règles permettant aux particuliers de faire valoir leurs droits au moyen de directives en matière de consentement. Elles comprennent également des règles relatives à la notification des atteintes à la vie privée, adaptées spécifiquement au dossier de santé électronique provincial. Les dispositions réglementaires prescrivant les circonstances où

mon bureau doit être avisé des collectes non autorisées de renseignements dans le dossier de santé électronique, entre autres choses, sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2020.

De nouvelles règles permettent aux coroners, aux médecins-hygiénistes et à l'unité d'intégration des données du ministère de la Santé de recueillir des renseignements personnels sur la santé à partir du dossier de santé électronique. Le ministre de la Santé peut également ordonner que les renseignements personnels sur la santé contenus dans le dossier de santé électronique soient divulgués, sur demande, à d'autres parties, comme des chercheurs. Cette divulgation doit faire l'objet de consultations avec un comité consultatif qui n'a pas encore été créé. Il s'agit là d'un autre nouvel aspect intéressant de la *LPRPS*.

D'autres modifications apportées à la *LPRPS* reconnaissent le rythme rapide de la numérisation et l'utilisation croissante de solutions basées sur le Web dans le secteur des soins de santé. Lorsqu'elles entreront en vigueur, ces autres modifications comprendront le droit des personnes d'accéder à leurs renseignements personnels sur la santé par voie électronique dans des formats qui répondent à des exigences précises. Les fournisseurs d'applications de santé et de portails pour les patients

“

L'année écoulée a montré que le respect des droits des citoyens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée est plus important que jamais dans les périodes de grande incertitude.

PATRICIA KOSSEIM
COMMISSAIRE À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION
DE LA VIE PRIVÉE DE L'ONTARIO

devront également se conformer à des exigences qui seront établies par règlement. D'autres modifications, lorsqu'elles seront en vigueur, exigeront des dépositaires qu'ils respectent des obligations explicites de consignation, de vérification et de surveillance des systèmes de dossiers de santé électroniques.

En outre, des modifications apportées à la *LPRPS* ont doublé les amendes maximales pour les infractions, les portant à 1 million de dollars pour les sociétés et à 200 000 dollars pour les particuliers, et ont ajouté la possibilité d'une peine d'emprisonnement en cas d'infraction.

De plus, une fois les règlements adoptés, mon bureau aura le pouvoir d'imposer des pénalités administratives directement aux personnes qui contreviennent à la *LPRPS* afin de favoriser la conformité et d'éviter que quiconque profite d'infractions à cette loi. Les commissaires à la protection de la vie privée de tout le pays réclament des pénalités administratives depuis un certain temps, et l'Ontario est le premier à les inscrire dans la loi. J'exhorte le gouvernement à adopter ces règlements le plus tôt possible afin de donner aux Ontariennes et Ontariens l'assurance que leurs renseignements personnels sur la santé sont protégés grâce à des mesures incitatives efficaces pour se conformer à la loi et à une surveillance rigoureuse de la part de mon bureau.

Loi sur la protection de la vie privée dans le secteur privé adaptée aux besoins de l'Ontario

Contrairement à certaines provinces, l'Ontario n'a pas sa propre loi sur la protection de la vie privée dans le secteur privé. Les entreprises y sont assujetties à une loi fédérale vieille de plusieurs décennies, la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE)*.

Il m'a semblé encourageant que le gouvernement lance une **consultation publique** sur l'élaboration proposée d'une loi ontarienne sur la protection de la vie privée dans le secteur privé, en vue de combler les lacunes dans le cadre législatif fédéral.

En octobre, le CIPVP a présenté ses **observations** décrivant un éventail de possibilités et soulignant les principaux éléments d'un cadre moderne de protection de la vie privée dans le secteur privé qui puisse relever les défis de l'ère numérique et qui soit adapté aux besoins de la population et des entreprises ontariennes. Mentionnons notamment une transparence et une responsabilisation accrues, l'accent sur les droits des particuliers en matière de protection de la vie privée, un organisme de réglementation souple doté d'outils modernes qui favorisent l'innovation responsable et un large éventail d'incitatifs et de mécanismes d'application.

Bien qu'il ait été question au fil des ans d'une loi sur la protection de la vie privée dans le secteur privé en Ontario, le moment choisi pour cette initiative n'est pas une coïncidence. Une vague de réformes législatives est en cours dans tout le pays et dans le monde entier. Dans la foulée du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, le Québec a déposé le **projet de loi 64** modernisant sa loi sur la protection de la vie privée dans le secteur privé, la Colombie-Britannique a annoncé la création d'un **comité spécial** pour examiner sa loi équivalente, et en novembre, le gouvernement fédéral a déposé la *Loi de 2020 sur la mise en œuvre de la Charte du numérique* dans le cadre de sa réforme tant attendue de la *LPRPDE*.

Ces initiatives portent à nous demander sérieusement si ce serait enfin le moment d'adopter une **nouvelle loi sur la protection de la vie privée en Ontario**. Mon bureau reste déterminé à collaborer avec le gouvernement dans sa réflexion sur la possibilité d'introduire une loi de nouvelle génération sur la protection de la vie privée dans le secteur privé en Ontario.

Autres activités importantes en 2020

EXAMEN APRÈS TROIS ANS DES PERSONNES ET ENTITÉS PRESCRITES AUX TERMES DE LA LPRPS

Tous les trois ans, mon bureau examine les pratiques et procédures des entités et personnes prescrites. Ce processus d'examen et d'approbation vise à s'assurer que leurs pratiques et des procédures protègent la vie privée des particuliers dont ils reçoivent les renseignements personnels sur la santé et en maintiennent la confidentialité.

Cette année, nous avons examiné les personnes et entités prescrites suivantes :

PERSONNES PRESCRITES ET LEURS REGISTRES	ENTITÉS PRESCRITES
- Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario – Registre et réseau des Bons résultats dès la naissance - CorHealth Ontario (autrefois le Réseau ontarien de soins cardiaques) – registre de services cardiaques et vasculaires - Hamilton Health Sciences Corporation – Système d'information sur les soins aux malades en phase critique - INSCYTE Corporation – système CytoBase - Santé Ontario (autrefois Action Cancer Ontario)* – Registre ontarien de dépistage du cancer - Institut ontarien de recherche sur le cancer – Banque de tumeurs de l'Ontario	- Institut canadien d'information sur la santé - Santé Ontario (autrefois Action Cancer Ontario)* - Institut de recherche en services de santé - Pediatric Oncology Group of Ontario

* Action Cancer Ontario fait maintenant partie de Santé Ontario

Mon bureau a le plaisir de confirmer que l'ensemble des entités et personnes prescrites maintiennent des pratiques et des procédures qui protègent la vie privée des Ontariennes et des Ontariens et la confidentialité des renseignements personnels sur la santé qui les concernent. Je félicite les entités et les personnes que nous avons examinées d'avoir respecté les délais requis et d'avoir fait preuve de souplesse en collaborant avec les examinateurs du CIPVP au cours d'une année déjà très difficile.

Également en 2020, le personnel du CIPVP a entrepris la rédaction d'un nouveau guide d'examen et d'approbation des organisations prescrites aux termes de la partie V.1 de la LPRPS. Depuis 2020, Santé Ontario est l'organisation prescrite désignée en vertu de cette partie de la loi ontarienne sur la protection des renseignements personnels sur la santé, et à ce titre, elle doit développer et maintenir le dossier de santé électronique provincial. Le CIPVP doit examiner et approuver les pratiques et procédures de Santé Ontario d'ici le 1^{er} octobre 2021.

Résolution internationale sur la responsabilisation de l'intelligence artificielle

Les systèmes d'intelligence artificielle gèrent et facilitent désormais de nombreux aspects de notre vie quotidienne, dans tous les secteurs de l'économie de l'Ontario, y compris l'accès aux services et les interactions avec le gouvernement.

En 2020, le CIPVP a coparrainé une **résolution** de l'Assemblée mondiale de la protection de la vie privée invitant les organisations qui développent ou utilisent des systèmes d'intelligence artificielle à mettre en place des mesures de responsabilisation essentielles. Ces mesures consistent notamment à tester la robustesse des systèmes avant de les implanter, à effectuer une surveillance continue pour déceler les biais et les éliminer, à évaluer les risques pour les droits de la personne, à assurer l'intervention d'acteurs humains, à effectuer la vérification des systèmes d'intelligence artificielle, à mettre en place des mécanismes d'alerte, et à mener des consultations multipartites afin de déterminer l'incidence socioéconomique générale des systèmes et d'assurer une vigilance algorithmique.

En coparrainant la résolution, le CIPVP soutient l'élaboration d'une approche globale et harmonisée pour faire face aux risques inhérents des systèmes d'intelligence artificielle. La participation à l'Assemblée est une excellente occasion d'apprendre et de faire œuvre utile sur la scène mondiale tout en éclairant notre travail, ici, en Ontario.

Décisions importantes et autres développements

ENQUÊTE SUR LIFELABS

Le CIPVP a clos une enquête conjointe avec le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique sur une cyberattaque visant les systèmes informatiques de LifeLabs, le plus grand fournisseur canadien de services généraux de diagnostic et de tests de laboratoire spécialisés.

Nous avons **conclu** que LifeLabs avait négligé de prendre des mesures raisonnables pour protéger les renseignements personnels sur la santé de millions de Canadiennes et de Canadiens, en contravention des lois en vigueur sur la protection de la vie privée. Nos bureaux ont rendu plusieurs ordonnances et formulé une recommandation, que la société a accepté de mettre en œuvre dans un délai précis. Nous sommes heureux d'annoncer qu'elle s'est entièrement conformée à nos ordonnances et à notre recommandation.

Cependant, LifeLabs a décidé de demander une ordonnance judiciaire afin d'empêcher la publication de notre rapport d'enquête conjoint en partie, affirmant que certains des renseignements fournis à nos bureaux pendant l'enquête font l'objet d'un privilège ou sont confidentiels. Nous sommes en désaccord avec la portée de sa demande, et nous soutenons que ce rapport revêt une importance vitale afin de jeter un éclairage sur les causes sous-jacentes de l'atteinte à la vie privée et de faire un compte rendu transparent de notre enquête et de nos conclusions. Les tribunaux ont été saisis de cette affaire.

LETTRES DE MANDAT DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Les lois ontariennes sur l'accès à l'information reposent sur le principe selon lequel toute personne a le droit d'accéder à l'information détenue par le gouvernement. Ce droit existe pour garantir que le public possède l'information nécessaire pour participer utilement au processus démocratique, et, en second lieu, que les politiciens et fonctionnaires demeurent comptables envers l'ensemble de la population.

En 2019, le Bureau du Conseil des ministres a refusé une demande d'accès à l'information émanant d'un média pour obtenir les lettres de mandat que le premier ministre avait adressées à tous les ministres du gouvernement de l'Ontario, en affirmant qu'elles étaient soustraites à la divulgation en tant que documents du Conseil des ministres. Après avoir examiné les observations des parties, l'ancien commissaire Brian Beamish a **ordonné** la divulgation des lettres, concluant qu'elles ne révélaient pas l'objet des délibérations du premier ministre ou du Conseil des ministres.

Cette année, la Cour divisionnaire a confirmé la décision du CIPVP en révision judiciaire. Le gouvernement a fait appel de cette décision devant la Cour d'appel. Pour l'instant, cette affaire est toujours devant les tribunaux.

ATTEINTES À LA VIE PRIVÉE DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ EN 2020

L'examen des données statistiques communiquées à notre bureau concernant les atteintes à la vie privée dans le domaine de la santé en 2020 nous a permis de constater que, comme en 2019, environ 58 % des atteintes subies par les dépositaires de renseignements sur la santé avaient été causées par des télécopies mal acheminées.

Le télécopieur a fait son temps. Il faut faire table rase du passé et embrasser l'avenir, ce qui comprend l'élimination progressive des télécopieurs et le recours à des moyens plus sûrs de partager et de recevoir des informations. À l'instar de mon prédécesseur, je demande que soit mise en œuvre une stratégie visant à éliminer, ou à tout le moins réduire, le recours aux télécopieurs pour la prestation des soins de santé.

Au début du mois de mars 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il éliminerait progressivement l'utilisation de tous les télécopieurs d'ici la fin de l'année. C'est une bonne nouvelle qui aurait dû être annoncée il y a longtemps. Il faut espérer que la décision du gouvernement d'éliminer progressivement l'utilisation des télécopieurs encouragera le secteur de la santé de l'Ontario à faire de même.

L'année à venir

Alors que nous tournons la page sur 2020, l'année à venir promet déjà un rajeunissement et un renouveau.

Le monde attend avec espoir et optimisme la fin de la pandémie et la reprise progressive des activités sociales, du travail, de l'école et des voyages. D'importantes questions relatives à la protection de la vie privée et à l'accès à l'information devront être abordées dans le cadre des mesures de reprise de l'Ontario, alors que les gouvernements chercheront à rouvrir en toute sécurité les organisations publiques et privées et les entreprises et à trouver des solutions plus durables pour s'adapter à la nouvelle normalité. La vie numérique sera presque certainement différente de ce qu'elle était avant la pandémie, et notre bureau est prêt à prodiguer des conseils sur ces questions et sur d'autres mesures de reprise.

En 2021, nous pouvons nous attendre à ce que le gouvernement de l'Ontario étoffe les détails de sa stratégie pour le numérique et les données *Créer un Ontario numérique*, qui comprend l'accélération des initiatives de données ouvertes, la création d'une nouvelle autorité provinciale en matière de données, la mise en place d'un portail en ligne et la fourniture d'autres documents d'orientation sur les droits en matière de données en ligne. En tant qu'organisme de réglementation responsable de surveiller l'application des lois provinciales sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, j'invite le gouvernement à travailler en étroite collaboration avec mon bureau pour préciser les détails et aller de l'avant dans la mise en œuvre de cette stratégie.

L'année 2021 sera la première année complète de mise en œuvre des priorités stratégiques du CIPVP, alors que nous nous préparons à passer à l'action. Nous sommes impatients de collaborer avec de nombreux intervenants pour faire progresser nos objectifs en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée dans les domaines du gouvernement moderne, de la santé numérique, de la protection de la vie privée des enfants et des jeunes, et de la nouvelle génération des forces de l'ordre.

Enfin, 2021 sera une année où nous poursuivrons notre réflexion sur les initiatives de réforme du droit qui pourraient faire de l'Ontario un chef de file mondial en ce qui concerne les régimes modernes et novateurs de protection de la vie privée et d'accès à l'information. Ces régimes pourraient éventuellement renforcer la confiance des Ontariennes et des Ontariens en protégeant solidement leurs droits les plus fondamentaux, tout en permettant une innovation responsable conforme aux circonstances uniques et à la réalité économique de notre province. Le CIPVP est impatient de participer activement à ces discussions sur la réforme du droit et de présenter ses points de vue et perspectives fondés sur une expertise approfondie et une expérience pratique sur le terrain.

LE CIPVP EN CHIFFRES

LAIPVP et LAIMPVP



815

appels déposés contre des décisions d'institutions provinciales en matière d'accès à l'information



579

appels déposés contre des décisions d'institutions municipales en matière d'accès à l'information



113

dossiers ouverts – plaintes concernant la protection de la vie privée et atteintes à la vie privée autodéclarées – institutions provinciales



201

plaintes concernant la protection de la vie privée et atteintes à la vie privée ayant fait l'objet d'un règlement anticipé ou au stade de la prise en charge



153

appels de décisions en matière d'accès à l'information ayant fait l'objet d'un règlement anticipé ou au stade de la prise en charge (LAIPVP/LAIMPVP)



696

appels de décisions en matière d'accès à l'information réglés au stade de la médiation (LAIPVP/LAIMPVP)



195

dossiers ouverts – plaintes concernant la protection de la vie privée et atteintes à la vie privée autodéclarées – institutions municipales



3

plaintes concernant la protection de la vie privée et atteintes à la vie privée réglées au stade de l'enquête (LAIPVP/LAIMPVP)



287

appels de décisions en matière d'accès à l'information réglés au stade de l'arbitrage (LAIPVP/LAIMPVP)



145

déclarations écrites aux médias



5

entrevues avec les médias



584

mentions dans les médias



22

billets de blogue



41

exposés à des intervenants externes

Communications et relations avec les intervenants

LPRPS



939

dossiers concernant la LPRPS ouverts



74

dossiers concernant la LPRPS réglés au stade de la médiation ou de l'enquête



57

dossiers concernant la LPRPS réglés au stade de l'arbitrage



32

décisions rendues en vertu de la LPRPS



497

dossiers concernant la LPRPS ayant fait l'objet d'un règlement anticipé ou au stade de la prise en charge

Politiques, y compris en matière de santé



4

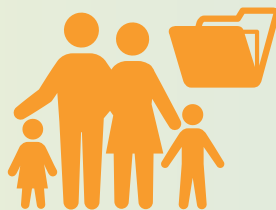
documents d'orientation publiés



48

consultations avec des intervenants

LSEJF



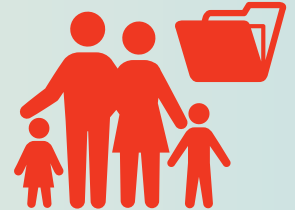
153

dossiers concernant la LSEJF ouverts



54

dossiers concernant la LSEJF ayant fait l'objet d'un règlement anticipé ou au stade de la prise en charge



1

dossier concernant la LSEJF réglé au stade de la médiation

Services juridiques



2

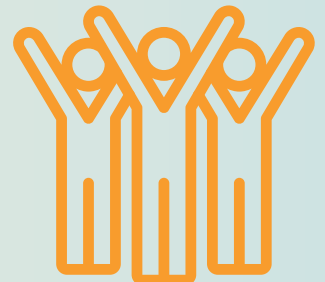
audiences judiciaires



5

révisions judiciaires closes ou entendues en 2020

Gens



125

employés

“

D'importantes questions relatives à la protection de la vie privée et à l'accès à l'information devront être abordées dans le cadre des mesures de reprise de l'Ontario, alors que les gouvernements chercheront à rouvrir en toute sécurité les organisations publiques et privées et les entreprises et à trouver des solutions plus durables pour s'adapter à la nouvelle normalité. La vie numérique sera presque certainement différente de ce qu'elle était avant la pandémie, et notre bureau est prêt à prodiguer des conseils sur ces questions et sur d'autres mesures de reprise.

PATRICIA KOSSEIM
COMMISSAIRE À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION
DE LA VIE PRIVÉE DE L'ONTARIO

SERVICES DE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

AFFAIRES MARQUANTES

Prise en charge et règlement anticipé

HI19-00047

Un étudiant membre de l'équipe de première intervention d'urgence d'une université a informé le CIPVP que des renseignements personnels sur la santé risquaient d'être utilisés ou divulgués sans autorisation. L'université a revu et mis à jour ses ententes de confidentialité, son programme de formation à la protection de la vie privée, ainsi que ses procédures de conservation des dossiers papier et des dossiers électroniques. Le CIPVP et l'étudiant intéressé ont été satisfaits de l'examen approfondi et des changements apportés.

Une municipalité a contacté notre bureau au sujet de matériel et de documents contenant des renseignements personnels sur la santé laissés dans les anciens locaux d'un bureau de santé. Le CIPVP a collaboré avec le bureau de santé afin de s'assurer qu'il prenait des mesures raisonnables pour maîtriser cette atteinte à la vie privée, informer les personnes concernées et éviter que ce genre de situation ne se reproduise. Le bureau de santé a élaboré une nouvelle politique de traitement des médias numériques afin de réglementer la garde, le chiffrement, la conservation, la réutilisation, l'élimination et la destruction des médias numériques.

HI20-00020

HR20-00195

Une série de vérifications dans un hôpital a révélé que de nombreux membres du personnel, dont deux médecins, avaient accédé de manière inappropriée à plusieurs dossiers de patients atteints de COVID-19. L'hôpital a adressé une série de communications à tous les membres du personnel pour leur rappeler leurs obligations en matière de protection de la vie privée. Il s'est engagé à installer un nouveau logiciel de vérification et à renforcer la formation à la protection de la vie privée pour tous les membres du personnel, y compris les médecins. Une vérification de suivi a révélé qu'il n'y avait pas eu d'autres accès non autorisés par le personnel aux dossiers des patients atteints de COVID-19.

Une étudiante handicapée voulait présenter une demande au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario pour ses études postsecondaires. Elle avait déjà soumis des preuves médicales pour recevoir un crédit d'impôt pour personnes handicapées et a demandé s'il était nécessaire que son médecin remplisse à nouveau ce formulaire. Après des discussions avec le ministère, celui-ci a reconnu qu'un formulaire distinct n'était pas nécessaire. Le ministère a accepté le formulaire de l'étudiante et a simplifié le processus pour les futurs auteurs de demande.

PC19-00076

FR20-00028

Une personne au service d'une société d'aide à l'enfance a accidentellement publié sur son compte professionnel de médias sociaux une vidéo contenant des images de deux jeunes qui avaient reçu un soutien de son bureau. En plus de fournir une formation supplémentaire sur la protection de la vie privée à cette personne, la société d'aide à l'enfance s'est engagée à élaborer une nouvelle politique sur les médias sociaux qui reflète les pratiques exemplaires en matière de messagerie instantanée, telles qu'énoncées dans les documents d'orientation du CIPVP.

Règlements au stade de la médiation

EXEMPLE

1

Les médias ont relaté la décision d'un ministère d'accorder un accès partiel aux noms commerciaux et aux numéros d'enregistrement de toutes les entreprises agricoles actives en Ontario pour une période d'un an. Plus de 300 parties concernées, dont beaucoup étaient représentées par des associations sectorielles, ont fait appel de la décision du ministère au motif que les renseignements devaient être protégés en tant que renseignements de tiers. Le médiateur a animé des pourparlers de règlement confidentiels entre l'auteur de la demande et une association représentant un grand nombre des parties concernées, ce qui a permis de résoudre tous les appels interjetés par des tiers.

EXEMPLE

2

Un auteur de demande voulait avoir accès à toutes les propositions soumises en réponse à une demande de propositions émanant d'un hôpital. Ce dernier a décidé d'accorder un accès partiel aux documents, ce qui a donné lieu à des appels de la part de certains des tiers qui s'opposaient à la divulgation, et à un appel de l'auteur de la demande. À la suite d'une médiation, l'hôpital a divulgué des renseignements supplémentaires avec le consentement des tiers, et les appels ont été réglés à la satisfaction de toutes les parties.

EXEMPLE

3

Un média a demandé à Ontario Power Generation (OPG) des documents créés sur une période de 28 jours. Après une première recherche de documents créés au cours de cette période, OPG a indiqué que les droits pourraient atteindre 60 130 \$. Au cours de la médiation, OPG a informé l'auteur de la demande que la plupart des documents qu'il recherchait dataient d'une période donnée et que s'il circonscrivait sa demande, les droits estimatifs seraient ramenés à 160 \$. Le média a accepté la suggestion d'OPG, et l'appel a été réglé.

EXEMPLE

4

Un office de protection de la nature a refusé l'accès à un rapport d'enquête sur une plainte relative à un code de conduite, en invoquant plusieurs exceptions, notamment celles fondées sur le secret professionnel de l'avocat et la vie privée. Au cours de la médiation, l'office a accepté de fournir au demandeur un rapport général sur les directives nouvellement approuvées concernant sa procédure liée au code de conduite, ce qui a permis de régler l'appel.

EXEMPLE

5

Un particulier a présenté une demande d'accès et a obtenu un accès partiel aux documents relatifs aux inspections municipales d'une résidence particulière. Au cours de la médiation, le particulier a soulevé des questions sur les procédures de recherche et de gestion des dossiers de la ville. Celle-ci a effectué une autre recherche, mais n'a toujours pas réussi à trouver les documents. Le personnel de la ville a fait un suivi en expliquant les passages clés du code municipal concernant la conservation des dossiers et en fournissant des affidavits sous serment. Le particulier a été convaincu que toutes les possibilités avaient été explorées, et l'appel a été réglé.

Ordonnances marquantes – accès à l'information

MO-3887 Service de police de la région de Durham

La police a refusé de confirmer ou de nier l'existence de documents pertinents liés à l'utilisation de la technologie Stringray, invoquant l'exception relative à l'exécution de la loi prévue par la *LAIMPVP*. L'arbitre a décidé que la simple divulgation de l'existence ou de la non-existence de dossiers ne porterait pas atteinte à l'exécution de la loi, et a ordonné à la police de rendre une décision quant à l'accès.

PO-4066 Université Laurentienne

L'Université Laurentienne a refusé une demande relative au salaire et aux avantages sociaux des recteurs de ses trois universités fédérées au motif qu'elle n'avait pas la garde et le contrôle des documents. L'arbitre a décidé que l'Université Laurentienne n'avait ni la garde ni le contrôle des contrats d'emploi des recteurs. Cependant, certains renseignements sur les salaires et les avantages sociaux ont été trouvés dans d'autres documents dont l'université avait la garde ou le contrôle. L'université a reçu l'ordre de rendre une décision quant à l'accès à ces documents.

MO-3894 Cité du Grand Sudbury

La cité a reçu une demande de documents couvrant une période de 11 ans. L'arbitre a conclu que l'information provenant du système de copies de sécurité abandonné de la cité ne correspondait pas à la définition d'un document en vertu de la loi

ontarienne sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée s'appliquant au secteur municipal, car la cité n'avait pas le logiciel et le matériel nécessaires pour traiter cette information.

PO-4063 Bureau du Conseil des ministres

Un auteur de demande s'est vu refuser l'accès à un document relatif à un sondage mensuel sur les attitudes, les opinions et les perceptions de la population ontarienne à l'égard du gouvernement de l'Ontario. L'arbitre a décidé que le document demandé n'était pas visé par l'exception relative aux documents du Conseil exécutif prévue par la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée s'appliquant aux institutions provinciales.

Plaintes marquantes concernant la protection de la vie privée – secteur public et santé

Rapport sur une plainte concernant la protection de la vie privée MC18-39

Un parent s'est plaint qu'un enseignant suppléant avait recueilli de manière inappropriée des renseignements personnels sur son enfant en l'enregistrant sur vidéo sans son consentement. Une enquête a révélé que la collecte de renseignements personnels sur un enfant dans la vidéo constituait une contravention à la loi ontarienne sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Le CIPVP

a également constaté que le conseil scolaire n'avait pas réagi de manière adéquate. Notre bureau a recommandé que le conseil scolaire prenne des mesures pour s'assurer que les parties concernées par une atteinte à la vie privée sont avisées, conformément aux lignes directrices du CIPVP.

Rapport sur une plainte concernant la protection de la vie privée PR17-23

Le ministère des Services sociaux et communautaires a signalé qu'un employé du Bureau des obligations familiales avait accédé de manière inappropriée aux dossiers de plusieurs clients et avait divulgué les renseignements personnels de certains d'entre eux à une personne non autorisée. Le CIPVP a constaté que le ministère n'avait pas mis en place de mesures raisonnables pour prévenir l'accès non autorisé. Le ministère a pris des mesures pour mieux protéger les renseignements personnels contre les utilisations ou les divulgations non autorisées.

Décision 110 en vertu de la *LPRPS*

Trillium Health Partners (THP) a signalé des incidents d'atteinte à la vie privée lors desquels des cabinets privés de deux médecins avaient accédé à distance à son système de dossiers de santé électroniques. L'arbitre a constaté que bon nombre des accès n'étaient pas autorisés et a conclu que THP et les médecins avaient pris des mesures raisonnables pour maîtriser les atteintes à la vie privée, y réagir et améliorer leurs pratiques relatives aux renseignements.

Décision 123 en vertu de la *LPRPS*

Un particulier a demandé l'accès à des séquences de vidéosurveillance prises pendant les deux jours où il avait été patient dans un hôpital. L'arbitre a décidé que la vidéo contenait des renseignements personnels sur la santé du patient au sens de la *LPRPS*. L'hôpital a reçu l'ordre de donner accès aux parties des vidéos



“

Malgré les interruptions et les retards dus à la pandémie, le CIPVP a réglé 1 136 appels en matière d'accès à l'information, plus de 200 plaintes concernant la protection de la vie privée et plus de 600 dossiers relatifs à la protection des renseignements personnels sur la santé en 2020.

PATRICIA KOSSEIM
COMMISSAIRE À L'INFORMATION ET À LA PROTECTION
DE LA VIE PRIVÉE DE L'ONTARIO

qui contenaient les renseignements personnels sur la santé du particulier. Le CIPVP a également confirmé que l'hôpital pouvait facturer des droits à un prestataire de services tiers pour le montage de la vidéo, à condition qu'il fournisse d'abord une estimation des droits et que ces derniers soient raisonnables.

Décision 126 en vertu de la LPRPS

Un plaignant a demandé des dossiers relatifs aux services de coparentage reçus d'un travailleur social. Le CIPVP

a décidé qu'un travailleur social n'est pas un dépositaire de renseignements sur la santé en ce qui concerne la prestation de services de consultation sur le coparentage, car ces services ne sont pas considérés comme des soins de santé en vertu de la LPRPS.

Décision 136 en vertu de la LPRPS

Une plaignante déposait depuis longtemps des plaintes auprès du CIPVP en vertu de la LPRPS. Ces plaintes n'avaient aucun fondement apparent, revenaient sur des questions déjà traitées par le CIPVP et étaient

répétitives et incohérentes. Le CIPVP a déclaré que la plaignante était une plaideuse quérulente, et ses plaintes ont été rejetées comme étant frivoles, vexatoires et constituant un abus de procédure. Cette personne n'est pas autorisée à déposer une nouvelle plainte sans avoir obtenu au préalable la confirmation écrite du CIPVP que, notamment, la plainte est destinée à faire valoir ses droits en vertu de la LPRPS, qu'elle n'est pas frivole ou vexatoire et qu'elle ne donnera pas lieu à un abus de procédure.

PRINCIPALES INTERVENTIONS PUBLIQUES

Comité de coordination des services à la personne et des services juridiques de Kenora Rainy River, *La protection de la vie privée, la santé mentale et l'échange de renseignements dans les établissements correctionnels*, 14 janvier 2020

Certificat d'Osgoode en droit de la vie privée et en gestion de l'information dans les soins de santé, *Le rôle du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario*, 20 janvier 2020

Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie, réunion des responsables de la vie privée et des chefs de la gestion des documents des collèges de l'Ontario, 27 janvier 2020

Hôpital Women's College et Hôtel de Ville de Toronto, *Journée de la protection des données 2020*, 28 janvier 2020

Faculté de droit de l'Université de Toronto, *séminaire sur les villes intelligentes*, 6 février 2020

Ombudsman de l'Ontario, Unité des enfants et des jeunes, *La partie X de la LSEJF*, 7 février 2020

Université de Toronto, programme de maîtrise en protection des données, *L'accès à l'information, la protection de la vie privée et le rôle du CIPVP*, 11 février 2020

Osgoode Professional Development, *Les obligations en matière de protection de la vie privée dans les établissements d'enseignement*, 11 février 2020

École de droit Osgoode Hall, balado d'étudiants d'Osgoode Hall sur les villes intelligentes, 13 février 2020

Communitech, *Vie privée 101*, 17 février 2020

Borden Ladner Gervais LLP, *L'avenir de la mobilité : sommet sur les véhicules autonomes*, 20 février 2020

Association du Barreau canadien, *Guide du droit de la vie privée et de l'accès à l'information pour les juristes d'entreprise*, 20 février 2020

Barreau de l'Ontario, programme « Six-Minute Administrative Law and Practice », *Liens entre les tribunaux judiciaires et administratifs quant à l'arrêt Vavilov*, 3 mars 2020

The Sedona Conference, 14th Annual Sedona Conference Institute, *Investigation électronique, protection des données et sécurité*, 5 mars 2020

École de droit Osgoode Hall, *Systèmes de dossiers de santé électroniques*, 1^{er} mai 2020

Seneca at York, *L'accès à l'information et la protection de la vie privée au CIPVP*, 2 juin 2020

The Canadian Institute, 5^e conférence annuelle GovConnect Ontario, 17 juin 2020

Association canadienne pour la santé mentale, filiale de Kenora, *Les renseignements personnels sur la santé et les soins de santé mentale*, 23 juin 2020

Faculté de droit de l'Université de Toronto, cours de maîtrise en droit sur la protection de la vie privée à l'ère numérique, *Le CIPVP : mandat, fonctions et activités récentes*, 3 juillet 2020

Comtés unis de Prescott et Russell, *Les renseignements personnels sur la santé et la LPRPS*, 16 juillet 2020

Alliance pour des communautés en santé, *Modifications récentes apportées à la LPRPS et considérations relatives à la protection de la vie privée et à la sécurité dans le contexte des soins virtuels*, 22 septembre 2020

École de droit Osgoode Hall, *Certificat en règlement des différends en ligne*, Osgoode Professional Development, 8 octobre 2020

Verney Conference Management, 2020 Ontario Connections, *Le gouvernement ouvert, l'accès à l'information, la protection de la vie privée, la sécurité et la gestion de l'information*, 20 octobre 2020

Organization of Counsel for Children's Aid Societies, *Le point après la première année d'application de la partie X de la LSEJF*, 22 octobre 2020

Université York, rudiments de la pratique professionnelle en informatique et protection de la vie privée, *La technologie, les politiques publiques et le droit de la vie privée au Canada*, 22 octobre 2020

Drawbridge Consulting, *La protection de la vie privée pendant et après la pandémie*, 22 octobre 2020

20^e sommet annuel sur les soins de santé, *L'avenir de l'innovation, de la médecine personnalisée et de la génomique*, 27 octobre 2020

Osgoode Professional Development, *Le droit de la vie privée dans le secteur de la santé dans les écoles*, 29 octobre 2020

Association du Barreau canadien, *Symposium sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée 2020*, 30 octobre 2020

Canadian Dental Protective Association, *Les renseignements personnels sur la santé et la LPRPS*, 4 novembre 2020

Symposium de l'Association du Barreau canadien, *Conversation avec la commissaire Kosseim*, 13 novembre 2020

École de droit Osgoode Hall, *La pratique de la révision judiciaire*, 16 novembre 2020

Ontario Association of Committees of Adjustment & Consent Authorities, *Les atteintes à la vie privée et la protection des renseignements personnels*, 17 novembre 2020

Spark Conferences Cyber Security in Health Care, *Le signalement obligatoire, les pratiques exemplaires et les processus de justice administrative du CIPVP*, 18 novembre 2020

The Canadian Institute, 26^e conférence annuelle sur la conformité réglementaire des institutions financières, *La clarté à une époque de complexité réglementaire et de transformation numérique*, 18 novembre 2020

Infonex, *Discours-programme de la commissaire Kosseim*, 18 novembre 2020

Réseau de traitement pour enfants, Modifications récentes à la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, 23 novembre 2020

École de droit Osgoode Hall, *Atteintes à la protection des données et à la cybersécurité : guide juridique de préparation et d'intervention*, 27 novembre 2020

Association du Barreau de l'Ontario, *Discussion virtuelle avec la commissaire Kosseim*, 27 novembre 2020

Council on Governmental Ethics Laws, *Le point sur l'accès à l'information*, 1^{er} décembre 2020

Association canadienne des chefs de police, *Mettre en œuvre le Cadre canadien d'intervention policière*

collaborative en matière de violence sexuelle, 15 décembre 2020

Consultations et communications

Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance

- Application de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police

- Projet de collecte de données fondées sur la race

Comité PACER 2.0 et sous-comité sur les droits du Service de police de Toronto

- Commentaires et orientation sur les contrôles de routine et d'autres questions relatives à la réforme des services de police

Comité provincial de coordination des services à la personne et des services juridiques

- Documents d'orientation et boîte à outils pour les équipes mobiles d'intervention en cas de crise

Commission de services policiers de Toronto et Service de police de Toronto

- Cadre de gouvernance du programme de caméras d'intervention

Commission de transport de Toronto

- Plan tactique sur les véhicules automatisés

Diverses sociétés d'aide à l'enfance

- Application de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

Groupe de travail sur la COVID-19 de l'Assemblée mondiale de la protection de la vie privée

- Le CIPVP est membre du groupe de travail

Hamilton Community Research Partnership

- Échange de renseignements entre organismes

Hypercare

- Élaboration d'une application de coordination des soins : incidence sur la vie privée

Indian Institutes of Technology Alumni

- Élaboration d'applications liées à la COVID : incidence sur la vie privée

Inforoute Santé du Canada : Forum sur la confidentialité

- Le CIPVP est participant

InputHealth

- Obligations aux termes de la *LPRPS* en tant que mandataire et fournisseur de réseau d'information sur la santé

Institute for Clinical Evaluative Sciences

- Études sur les contacts avec les patients
- Protocole d'anonymisation des données codées à risque réduit

Registre et réseau des Bons résultats dès la naissance (BORN)

- Initiative de création d'une version synthétique de son ensemble de données

Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario

- Politique sur les obligations professionnelles dans l'enseignement médical
- Politique sur les rapports médicaux de tiers

- Politique sur la délégation de l'exécution d'actes autorisés
- Politique sur la télémédecine

Metrolinx

- Service Wi-Fi pour les clients qui empruntent les trains et autobus du Réseau GO

Ministère de la Santé

- Technologies de répartition pour les services d'urgence
- Système SADIE des demandes d'autorisation spéciale
- Modifications à la *LPRPS* et à la *LAIPVP* proposées dans le projet de loi 188, *Loi de 2020 sur la mise à jour économique et financière*
- Modifications à la *LPRPS* et à la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* proposés dans le projet de loi 175, *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire*
- Modifications au Règl. de l'Ont. 329/04 pris en application de la *LPRPS*
- Modification au Règl. 569 pris en application de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*
- Solution de gestion des cas et des contacts – COVID-19
- Plateforme des données sur la santé de l'Ontario (avec Santé Ontario)
- Décrets d'urgence liés à la COVID-19
- Service d'orientation en matière de soins de santé

Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels

- Rapport sur l'usage de la force et collecte de données se rapportant à la race

- Modernisation des rapports sur l'usage de la force
- Stratégie de lutte contre la traite des personnes

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

- Consultations sur le projet d'interface de passage de messages

Ministère des Richesses naturelles et des Forêts

- Modifications au règlement sur les dispositions générales pris en application de la *Loi sur les ressources en agrégats*

Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

- Application de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

- Modifications à l'entente de recherche des Archives publiques de l'Ontario
- La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*
- Élaboration de normes relatives aux données en vertu de la partie III.1 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*
- Projet de politique interne sur l'assurance de l'identité et les justificatifs

Otekha Health Corporation

- Élaboration d'une plateforme de données sur la santé

PHIPA Connections Summit 2020 (sommet sur la LPRPS reporté à février)

- Participation au sommet (conseil consultatif sur le programme)

Santé Ontario

- Processus de vérification des visites virtuelles
- Élaboration d'un manuel d'examen et d'approbation des organisations prescrites aux termes de la *LPRPS*
- Plateforme des données sur la santé de l'Ontario (avec le ministère de la Santé)

Secrétariat du Conseil du Trésor

- (Services numériques de l'Ontario) Application Alerte COVID
- (Services numériques de l'Ontario et ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs) Certificats numériques de vaccination contre la COVID
- Initiatives relatives à l'identité numérique et initiatives connexes
- Mise à jour de la norme NTI-GO 25.12, Exigences en matière de sécurité pour l'utilisation de la cryptographie

Service de police de la région de Peel

- Centre des opérations en temps réel

Service de police d'Ottawa

- Modifications au programme coopératif de services aux victimes axé sur la divulgation

Service de police de Sault Ste. Marie

- Système de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation à caméras fixes

Service de police de Toronto

- Stratégie de collecte de données fondées sur la race et l'identité

ENGAGEMENTS EN COURS

Association of Native Child and Family Services Agencies of Ontario

- Application de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

Sociétés autochtones de bien-être de l'enfance et de la famille et autres fournisseurs de services

- Application de la partie X de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*

Mémoires, observations et lettres au gouvernement

MÉMOIRES ET OBSERVATIONS

- Mémoire du Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario sur le document de consultation *Renforcer la transparence de la propriété effective des sociétés au Canada* (en anglais)
- Commentaires du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario sur les règlements proposés en application de la partie V.1 de la *LPRPS* (en anglais)
- Commentaires de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario sur le règlement proposé à prendre en vertu de la *LPRPS* concernant la Plateforme des données sur la santé

- Commentaires de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario concernant les règlements proposés sur l'interopérabilité à prendre en vertu de la *LPRPS*
- Mémoire du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario au comité spécial d'examen de la *Personal Information Protection Act* (Colombie-Britannique)
- Observations du CIPVP sur le document de discussion du gouvernement de l'Ontario : *Réforme de la protection de la vie privée dans le secteur privé en Ontario : Renforcer la protection de la vie privée dans le secteur privé pour les Ontariens à l'ère numérique*

LETTRES

- Lettre à la Commission de services policiers de Toronto sur le programme de caméras d'intervention
- Recommandations du CIPVP au gouvernement de l'Ontario concernant Alerte COVID
- Lettre à la Commission de services policiers de Toronto concernant l'approbation de l'attribution d'un contrat d'approvisionnement en caméras d'intervention et la mise en œuvre du projet
- Lettre au maire Tory sur l'installation de l'application Alerte COVID dans les appareils mobiles de la ville de Toronto
- Lettre à Michael Maddock sur l'installation de l'application Alerte COVID dans les appareils mobiles de la fonction publique de l'Ontario

- Lettre à la Commission de services policiers de Toronto concernant sa consultation publique sur les caméras d'intervention

CONSEILS

- Annexe relative à la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* au guide d'examen et d'approbation des personnes et entités prescrites (en anglais)
- L'exclusion des documents qui ont trait aux relations de travail ou à des questions en matière d'emploi
- Protocole du CIPVP relatif aux appels impliquant le secret professionnel de l'avocat lorsque l'institution ne fournit pas les documents en litige au CIPVP
- Le télétravail pendant la pandémie de COVID-19 (feuille-info)

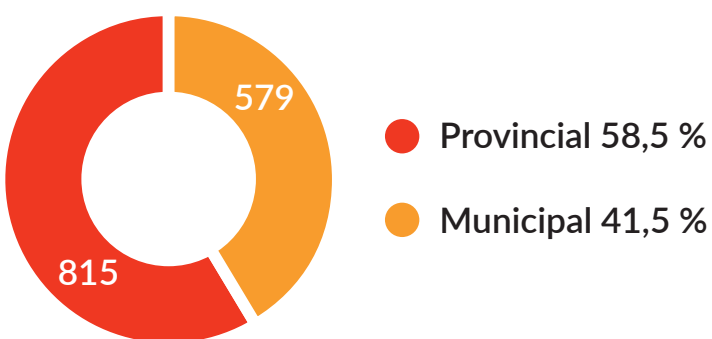
STATISTIQUES

DOSSIERS VISÉS PAR LA LAIPVP/LAIMPVP

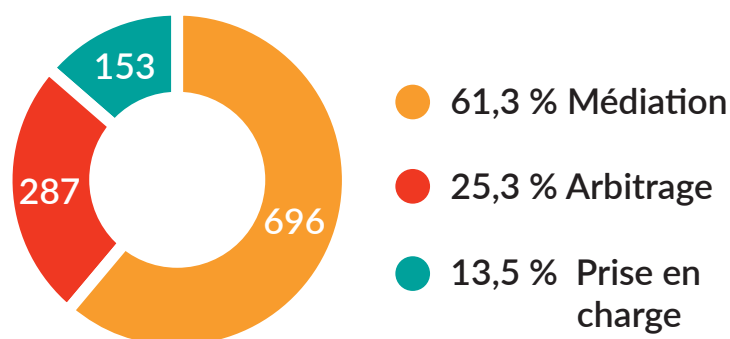
Dossiers ouverts
en 2020

Appels réglés selon
le stade

Total - 1 394

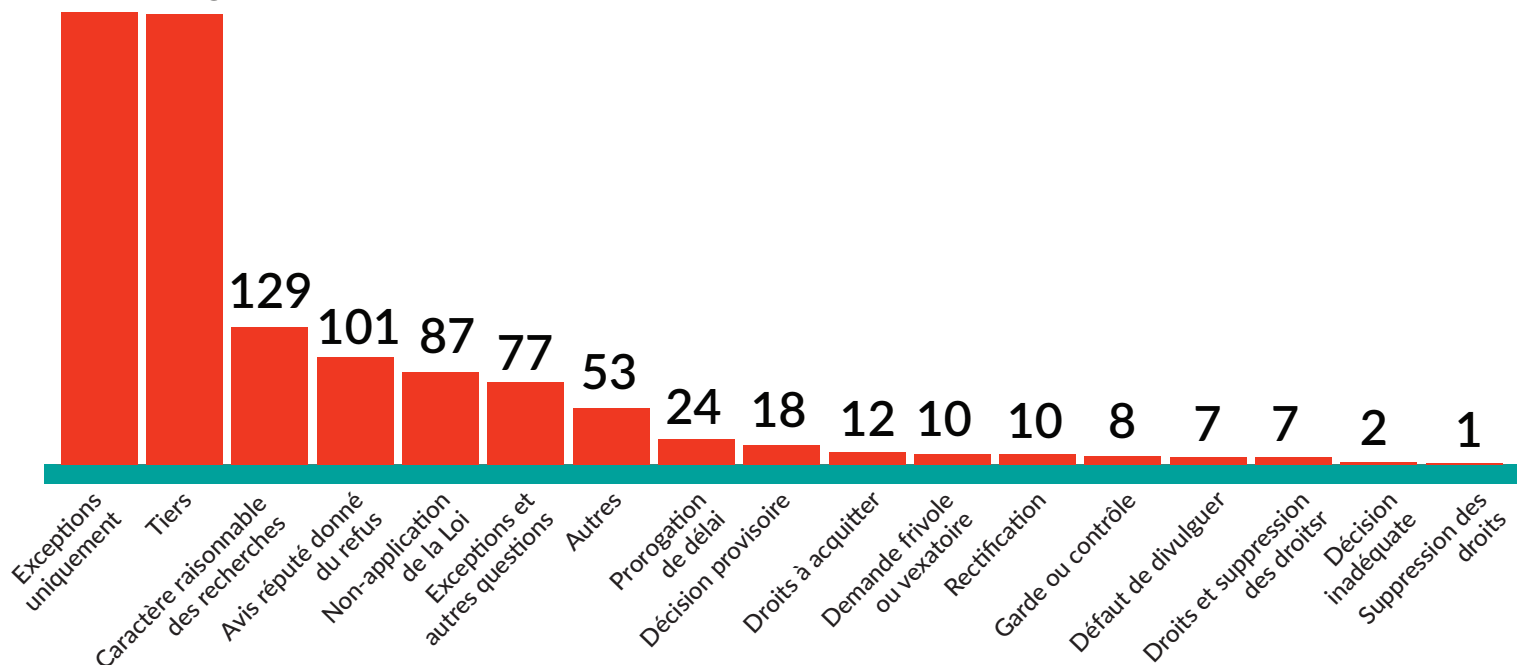


Total - 1 136



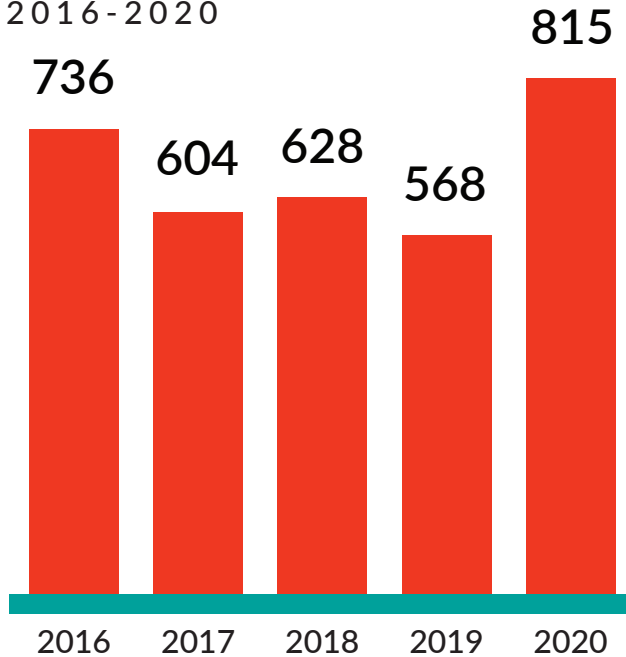
Questions en litige dans les appels –
dossiers ouverts, 2020

425423

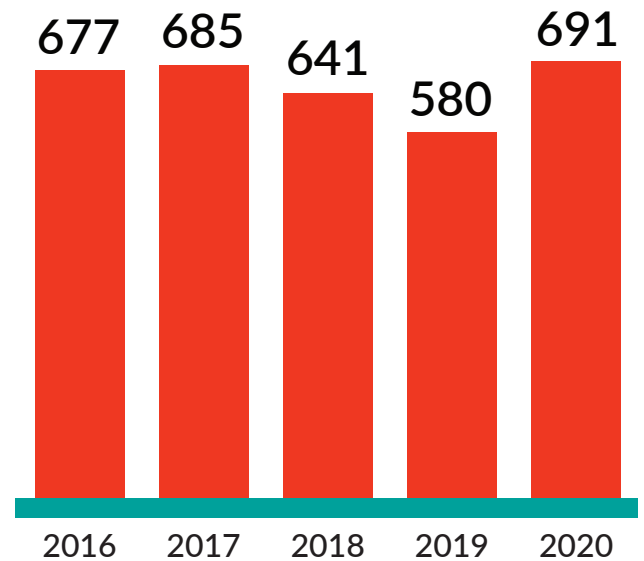


DOSSIERS VISÉS PAR LA LAIPVP/LAIMPVP

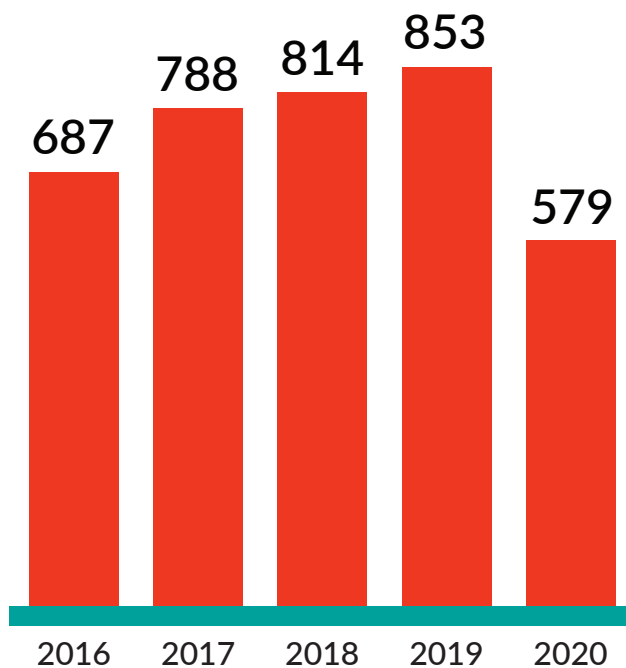
Dossiers d'appel ouverts,
institutions provinciales,
2016-2020



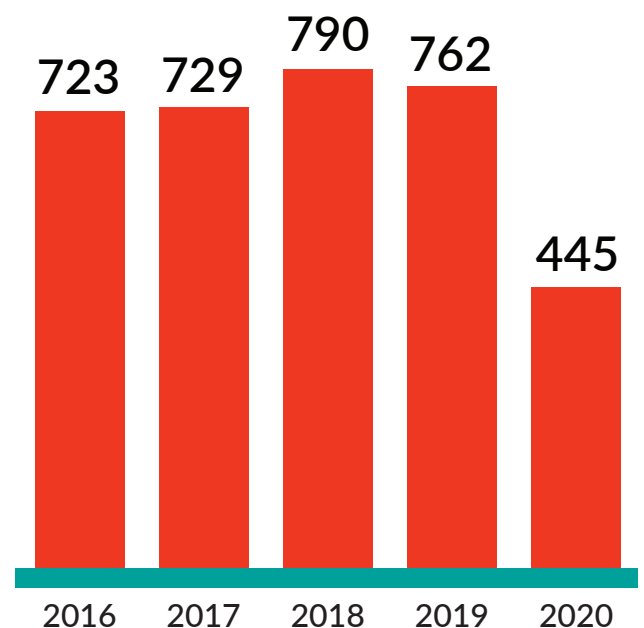
Dossiers d'appels fermés,
institutions provinciales,
2016-2020



Dossiers d'appel ouverts,
institutions municipales,
2016-2020



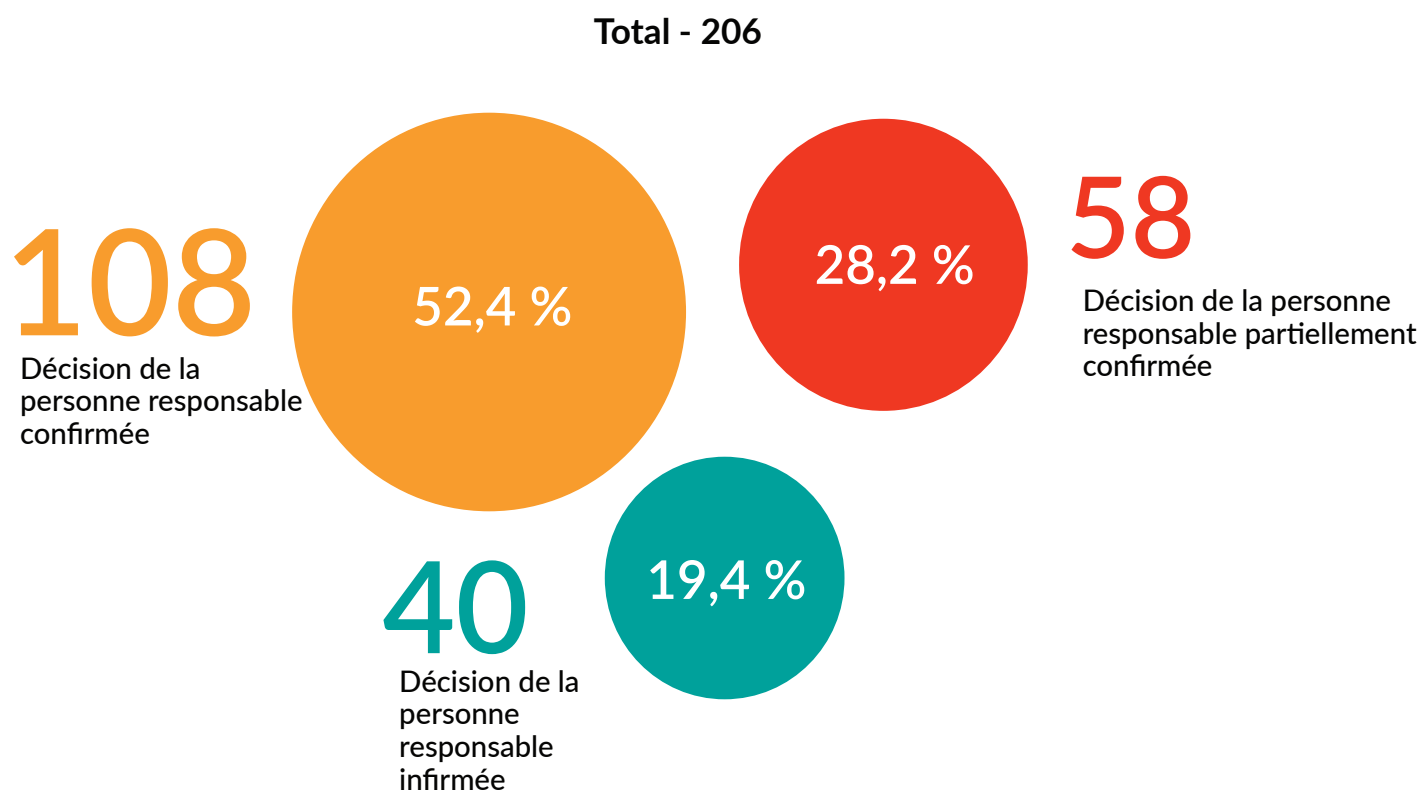
Dossiers d'appels fermés,
institutions municipales,
2016-2020



STATISTIQUES

DOSSIERS VISÉS PAR LA LAIPVP/LAIMPVP

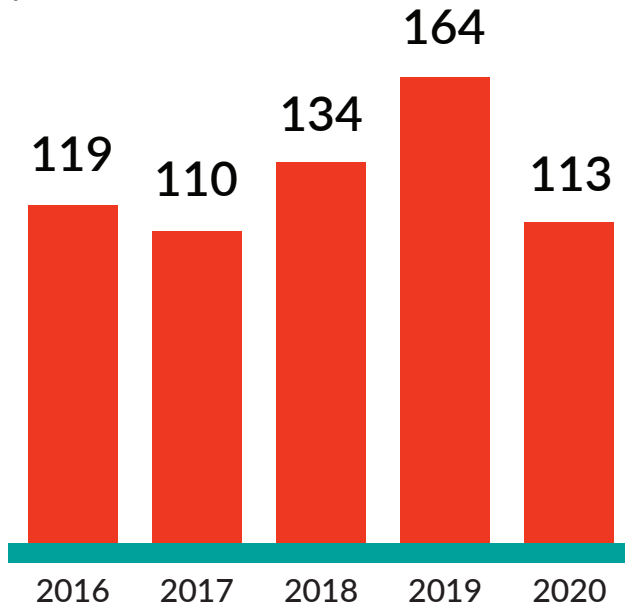
Issue des appels réglés par voie d'ordonnance, 2020*



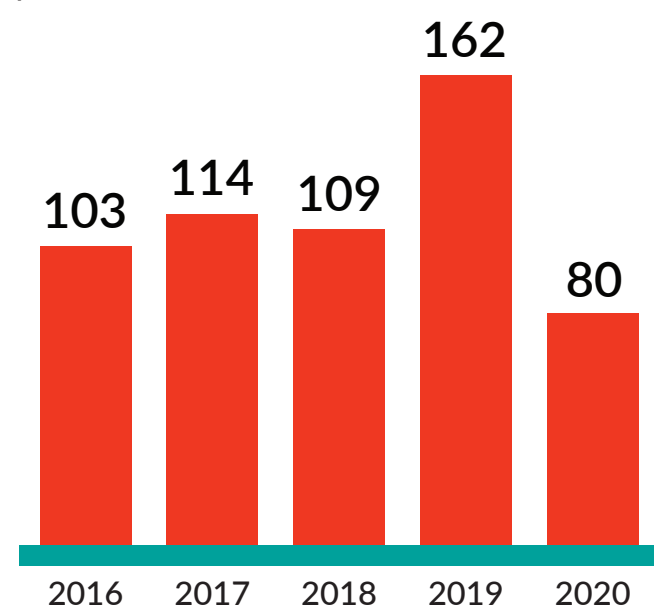
* Ne comprend pas les dossiers réglés, abandonnés, retirés ou rejetés sans enquête au stade de l'arbitrage.

DOSSIERS VISÉS PAR LA LAIPVP/LAIMPVP

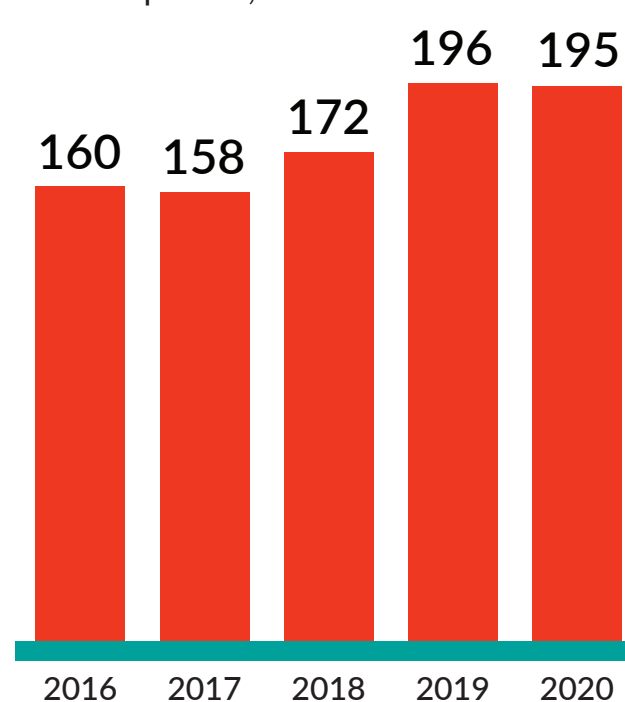
Plaintes concernant la protection de la vie privée, dossiers ouverts, institutions provinciales, 2016-2020



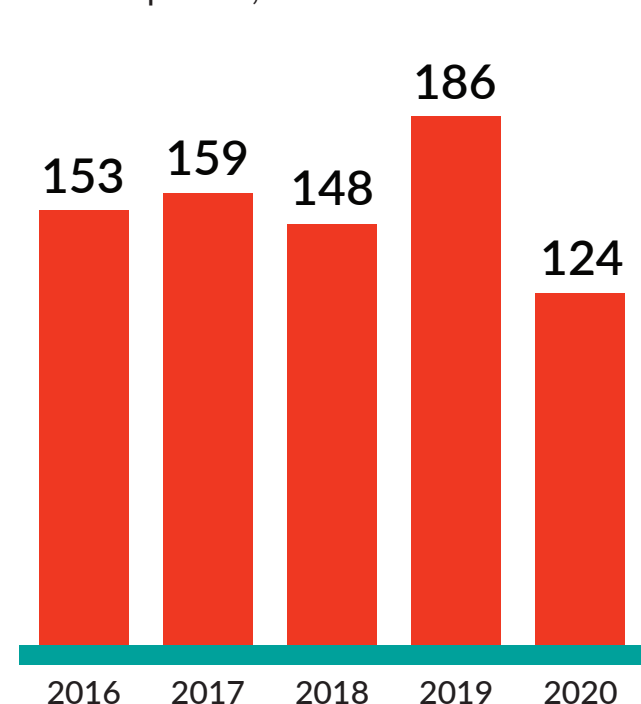
Plaintes concernant la protection de la vie privée, dossiers fermés, institutions provinciales, 2016-2020



Plaintes concernant la protection de la vie privée, dossiers ouverts, institutions municipales, 2016-2020



Plaintes concernant la protection de la vie privée, dossiers fermés, institutions municipales, 2016-2020



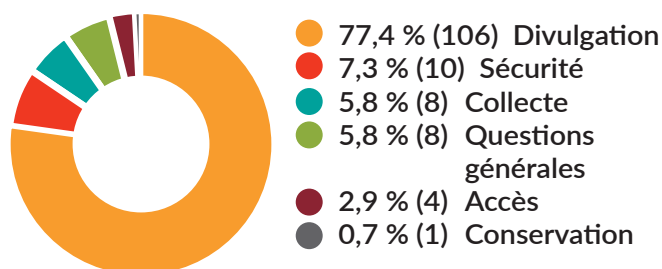
STATISTIQUES

DOSSIERS VISÉS PAR LA LAIPVP/LAIMPVP

Enjeux des plaintes concernant la protection de la vie privée et des atteintes à la vie privée autodéclarées, dossiers fermés en 2020*

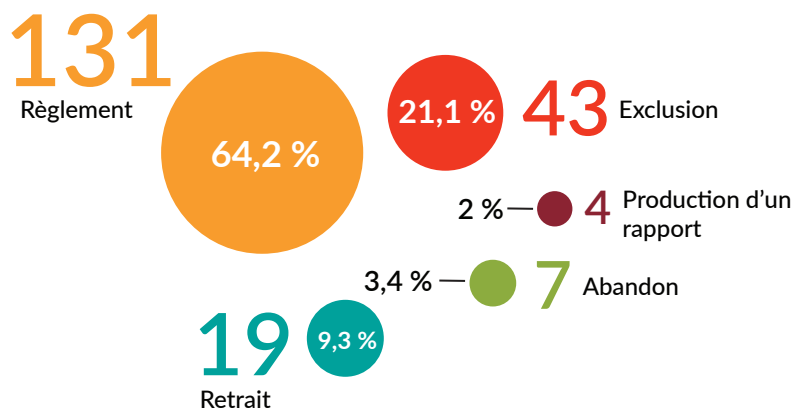
Dossiers de plainte concernant la protection de la vie privée et d'atteintes à la vie privée autodéclarées qui ont été fermés selon le type de règlement, 2020

Total - 137



* Ne comprend pas les plaintes retirées ou abandonnées

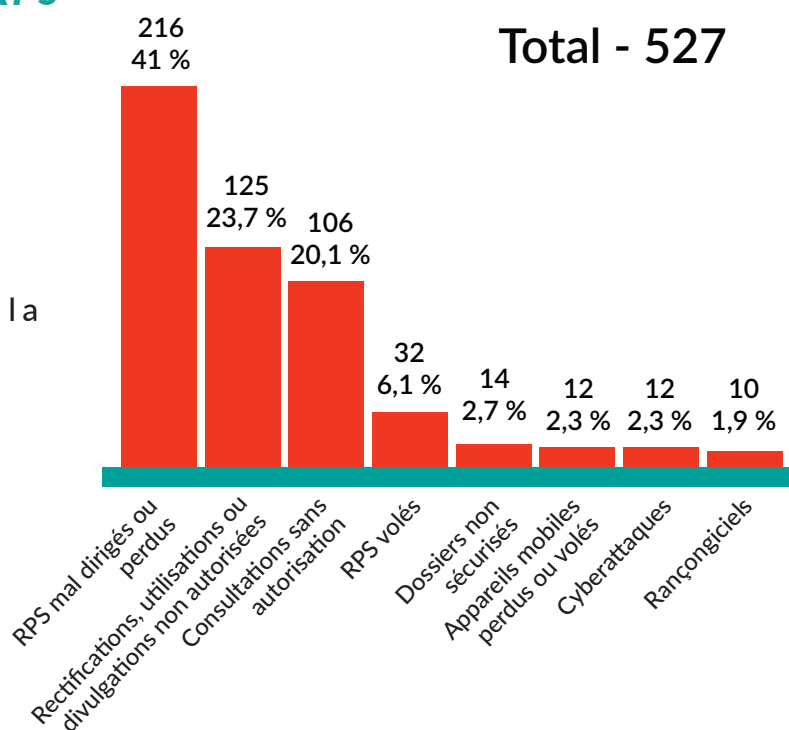
Total - 204



DOSSIERS VISÉS PAR LA LPRPS

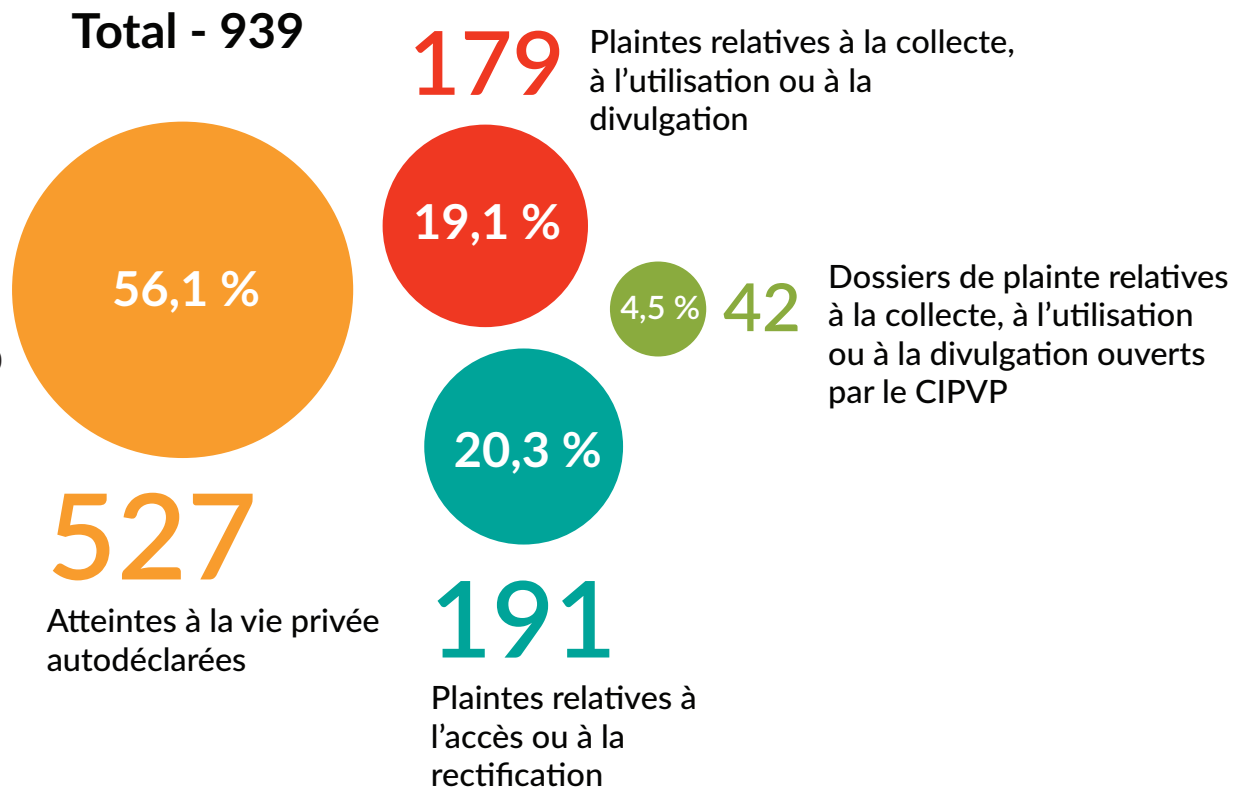
Atteintes à la vie privée autodéclarées dans le secteur de la santé selon la cause, 2020

Total - 527

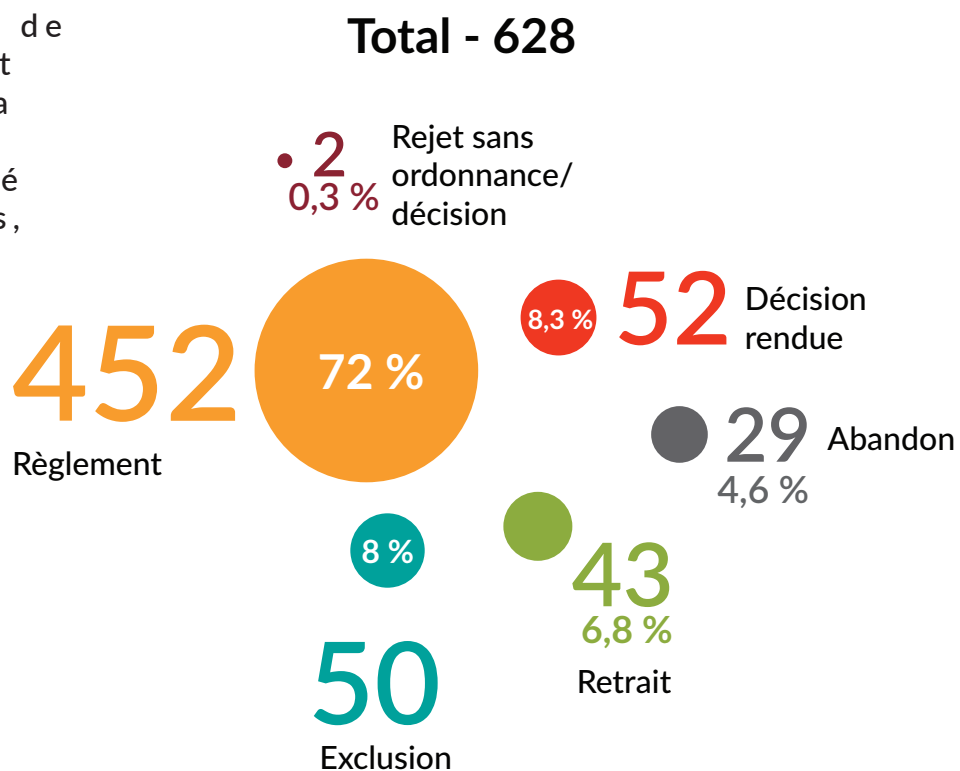


DOSSIERS VISÉS PAR LA LPRPS

Types de dossiers relatifs à la protection de la vie privée dans le secteur de la santé qui ont été ouverts, 2020



Issue des dossiers de plainte concernant la protection de la vie privée dans le secteur de la santé qui ont été fermés, 2020

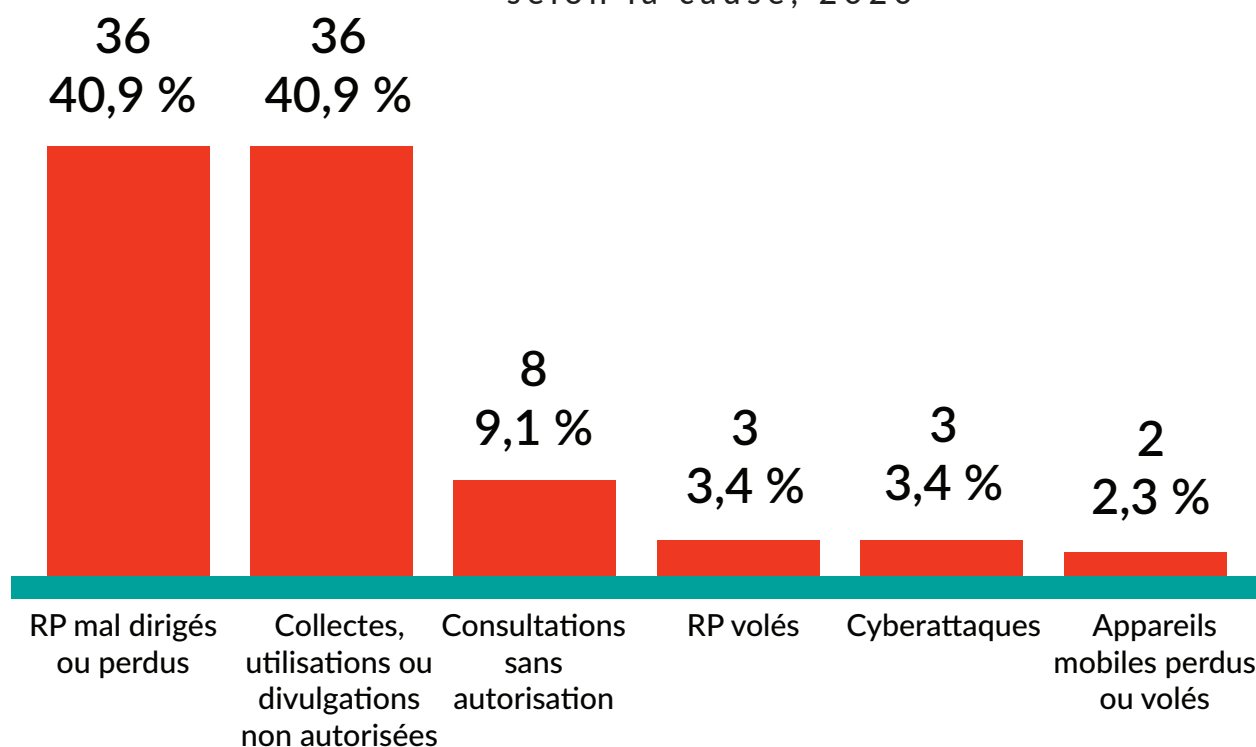


STATISTIQUES

DOSSIERS VISÉS PAR LA LSEJF

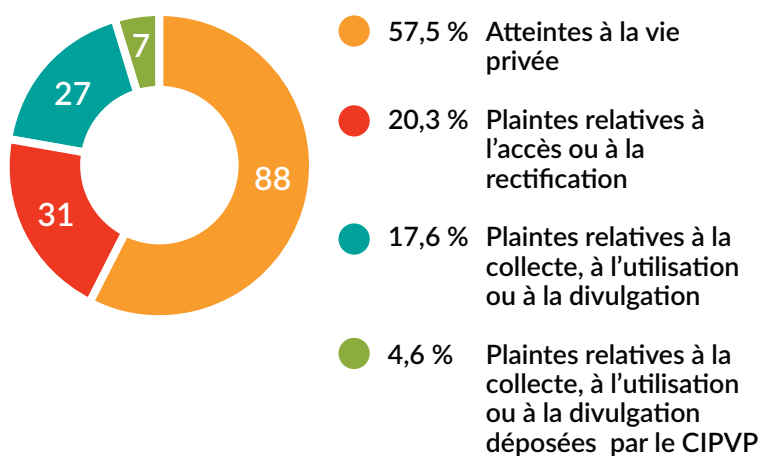
Total - 88

Atteintes à la vie privée en contravention de la LSEJF autodéclarées selon la cause, 2020



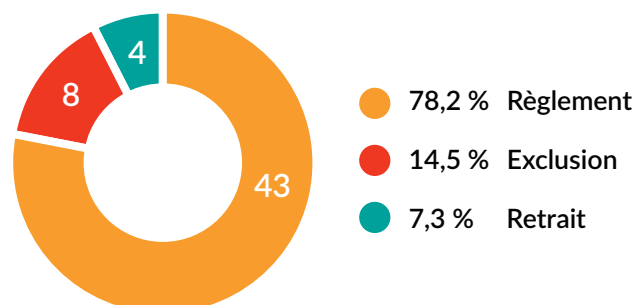
Dossiers ouverts en vertu de la LSEJF selon l'enjeu, 2020

Total - 153



Issue des dossiers de plainte en vertu de la LSEJF qui ont été fermés, 2020

Total - 55



ÉTAT FINANCIER

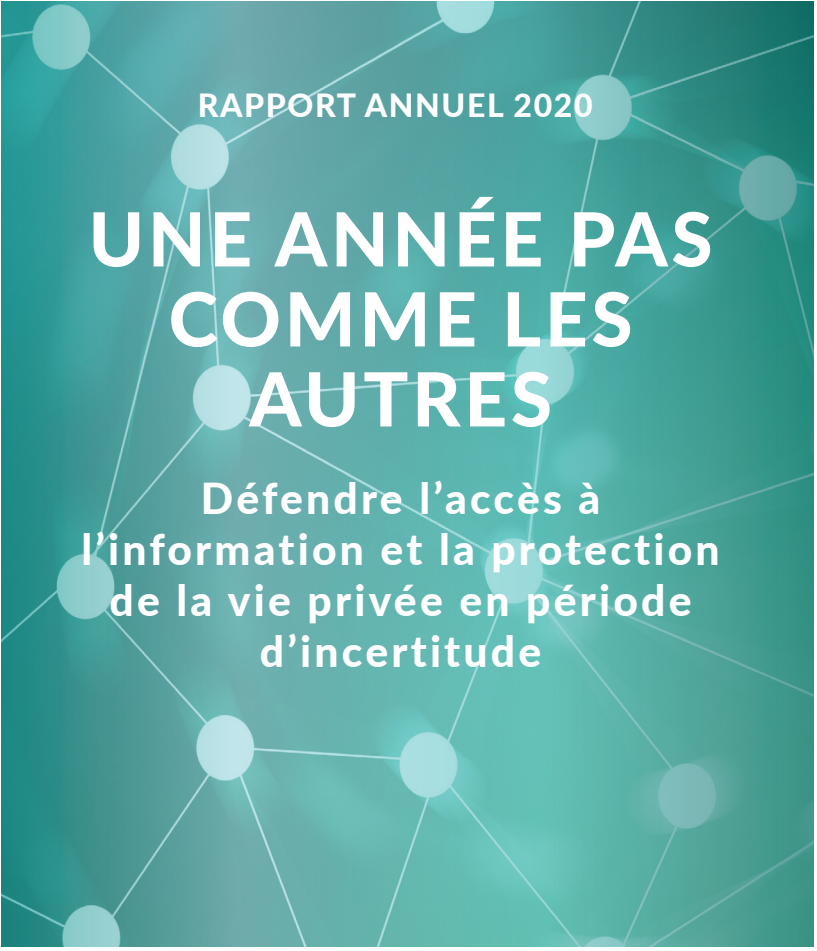
	BUDGET 2020-2021 \$	BUDGET 2019-2020 \$	DÉPENSES RÉELLES 2019-2020 \$
Traitements et salaires	13 885 500	13 404 400	13 544 340
Avantages sociaux	3 682 500	3 217 000	2 724 788
Transport et communications	286 700	286 700	154 332
Services	2 475 900	2 475 900	2 673 657
Fournitures et matériel	322 000	322 000	220 349
Total	20 652 600	19 706 000	19 317 466

Nota : L'exercice financier du CIPVP s'échelonne du 1^{er} avril au 31 mars.

L'état financier du CIPVP est vérifié chaque année par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario.

DROITS D'APPEL PERÇUS EN 2020 (ANNÉE CIVILE)

DOCUMENTS GÉNÉRAUX	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	TOTAL
14 589 \$	2 435 \$	17 024 \$



RAPPORT ANNUEL 2020

UNE ANNÉE PAS COMME LES AUTRES

Défendre l'accès à
l'information et la protection
de la vie privée en période
d'incertitude

Bureau du commissaire à l'information et à la
protection de la vie privée de l'Ontario
2, rue Bloor Est, bureau 1400
Toronto (Ontario)
M4W 1A8

416 326-3333
www.ipc.on.ca
info@ipc.on.ca